

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Graisse Ultra Tac EP-2 KLONDIKE	
Version n°	02	
Date de publication	09-janvier-2020	
No CAS	Mélange	
Code du produit	Ultra Tac EP-2	
Usage du produit	Graisse tout usage	
Renseignements sur le fabricant	KLONDIKE Lubricants Corporation 3078 275th Street Langley, BC V4W 3L4 Canada info@klondikelubricants.com www.klondikelubricants.com Information générale 1-877-293-4691 Chemtrec (aux É.-U) 1-800-424-9300 Chemtrec (International) 1-703-527-3887	
Fournisseur	Se référer au fabricant	

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	AVERTISSEMENT Risque de causer une irritation de modérée à grave pour la peau et pour l'oeil. Peut irriter les voies respiratoires. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système du foie et reins.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.
Peau	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Absorption cutanée : Non attendu être absorbé par la peau.
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.
Effets chroniques	Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour la peau et pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Effets potentiels sur l'environnement	Consulter DONNÉES ÉCOLOGIQUES, à la Section 12.

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants dangereux	No CAS	Pour cent
HYDROXYDE DE LITHIUM	1310-66-3	1 - 5
Composants non dangereux	No CAS	Pour cent
Huile minérale	64742-52-5	60 - 100
composés à base d'antimoine	15890-25-2	3 - 7
Huile minérale	64742-46-7	3 - 7
Autres composés sous les niveaux déclarables		1 - 5

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver doucement et abondamment à l'eau et au savon. Durée de rinçage doit être au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Durée de rinçage doit être au moins 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Conseils généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT.
Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Protection pour les pompiers	
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Porter un équipement de protection adéquat. Aérer la zone contaminée. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Sensibilité aux décharges électrostatiques non prévue.
Sensibilité aux chocs	N'est pas sensé être sensible aux impacts.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Lithium oxides Hydrocarbures. oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. NOx. Autre irritant les fumées et la fumée.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversement accidentel important : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte. Place in clean, dry and labeled containers. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et entreposage

Manutention

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Le refroidissement à l'eau est de bonne pratique. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Entreposage

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. La zone de stockage doit être clairement identifiée, libre d'obstacles et accessible seulement au personnel qualifié et autorisé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
composés à base d'antimoine (CAS 15890-25-2)	TWA	0.5 mg/m ³

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
composés à base d'antimoine (CAS 15890-25-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m ³	
Huile minérale (CAS 64742-46-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m ³	Brouillard.
Huile minérale (CAS 64742-52-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m ³	Brouillard.
		2000 mg/m ³	
		500 ppm	

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial complet peut également être nécessaire. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Il faut demander conseil à des spécialistes en protection respiratoire.

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Rouge.

Odeur	Légère odeur de pétrole.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Tension de vapeur	< 0.01 mm Hg
Densité de la vapeur	Plus lourd que l'air
Point d'ébullition	> 300 °C (572 °F)
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	0.92
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	> 200.0 °C (392 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Viscosité	336 cSt
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des secteurs sans ventilation adéquate.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Informations Toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats D'essais
composés à base d'antimoine (CAS 15890-25-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 16000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	Pas de données dans la littérature
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 16400 mg/kg
Huile minérale (CAS 64742-46-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	4.6 mg/l, 4 heures (brouillard)
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Huile minérale (CAS 64742-52-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.23 mg/l, 4 heures Brouillard
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
HYDROXYDE DE LITHIUM (CAS 1310-66-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	Pas de données dans la littérature
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 3.4 mg/l/4h
Effets aigus	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour la peau et pour l'oeil. Peut irriter les voies respiratoires.	
Sensibilisation	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.	
Effets chroniques	Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système du foie et reins.	
Cancérogénicité	Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme cancérogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Les huiles minérales hautement raffinées dans ce produit contiennent <3% (w / w) d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Huile minérale (CAS 64742-46-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Huile minérale (CAS 64742-46-7)	1 Cancérogène pour l'homme.	
Corrosion et/ou irritation de la peau	Risque de causer une irritation de la peau de modérée à grave.	
Graves lésions/irritation aux yeux	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
Effets sur la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Tératogénicité	Ce produit N'est pas censé être mutagène.	
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour la peau et pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.	
Matériaux synergétiques	Aucuns connus.	

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques			
Composants	Espèces	Résultats D'essais	
Huile minérale (CAS 64742-46-7)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues vertes (pseudokirchneriella subcapitata)	1.714 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7.385 mg/l, 48 heures

Composants		Espèces	Résultats D'essais
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	1.13 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (Daphnia magna)	0.163 mg/l, 21 jours
Huile minérale (CAS 64742-52-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Algues	NOEL	Algues vertes (pseudokirchneriella subcapitata)	> 100 mg/l, 72 heures
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (Daphnia magna)	10 mg/l, 21 jours
HYDROXYDE DE LITHIUM (CAS 1310-66-3)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues vertes (selenastrum capricornutum)	41.62 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	19.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Dard-perche (Danio rerio)	90 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Algues	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues vertes (selenastrum capricornutum)	10 mg/l, 72 heures
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (Daphnia magna)	2.3 mg/l, 21 jours
Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.		
Effets sur l'environnement	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.		
Toxicité aquatique	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement.		
Persistance et dégradabilité	Non disponible.		
Mobilité dans l'environnement	Ce produit est non-miscible avec de l'eau.		
13. Considérations relatives à l'élimination			
Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.		
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).		

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

classification SIMDUT

D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 3*
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 3
Inflammabilité: 1
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Klondike ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Bibliographie

Non disponible.

**Legend to abbreviations and
acronyms used in the SDS**

Non disponible.